

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	52
Pouvoirs .....	6
Total votants .....	58

### **Affaire n°064/11-2021**

AVENANT N° 1 AU MARCHE D'EXPLOITATION  
DU CENTRE DE TRI-TRANSFERT DES MATÉRIAUX  
RECYCLABLES DE TOURNAN-EN-BRIE

#### **NOTA :**

Le président certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché au siège du syndicat à  
Tournan-en-Brie, le 16/11/2021

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 8 novembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 octobre 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):  
Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Yannick PONCE, François WARMEZ, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Armando OURSEL, titulaires et Rosa DE ALMEIDA LACERDA, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):  
Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONNAZO, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Ludovice POUILLLOT, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVAL, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, Pascal COISY, suppléants.

### **Pouvoirs :**

- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Saout à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de Mme Haller à M. Oursel, (CAPVM)
- de M. Herry à M. Rodriguez (CCVB)
- de M Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond (excusé), Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux (excusée), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Meudec (excusé), Deborah Bernard (excusée), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard, Nathalie Semonsu.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : André Lefrançois, Denis Thouvenot (excusé)

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Pierre Vasseur (excusé).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Jean-Marie Chavance .

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard (excusé), David Vicente (excusé), Eddy Bapelle, Hugues Marcelot (excusé), François Moratille, Philippe Louise Dit Mauger.

---

**064. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI-TRANSFERT DES MATERIAUX RECYCLABLES DE TOURNAN-EN-BRIE :**

Le délai d'exécution du marché d'exploitation du Centre de tri du SIETOM prendra fin le 25 novembre 2021 après 2 reconductions d'une année chacune.

Les contraintes techniques notamment liées à l'extension des consignes de tri, ont conduit à la décision de ne pas le renouveler.

Compte-tenu de la fermeture prochaine du centre de tri du SIETOM et de l'incapacité du SIETREM de reprendre les déchets recyclables du SIETOM avant la fin de la mise en service industrielle de son centre de tri et de l'impératif d'assurer la continuité du service public, une prolongation de la durée d'exécution du marché en cours jusqu'au 30 septembre 2022 a été envisagée.

Ainsi, d'un commun accord avec Génériss, titulaire du marché en cours, un projet d'avenant (Cf. annexe) a donc été rédigé puis présenté à la Commission d'Appel d'Offres le 28 octobre.

*Entendu l'exposé,*

*Vu le projet d'avenant,*

*Considérant que :*

- *L'objet de cet avenant porte sur la modification du marché public d'exploitation du centre de tri-transfert des matériaux recyclables de Tournan-en-Brie dont l'objectif est de proroger la durée d'exécution dudit marché jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.*
- *Le montant prévisionnel de cet avenant s'élève à 717 527,55 € HT, portant ainsi le nouveau montant prévisionnel du marché à 6 370 229,95 € HT.*
- *L'écart introduit par l'avenant est de 12,69 %*

*Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 28 octobre 2021,*

Le Comité Syndical,

- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant N° 1 au marché public d'exploitation du centre de tri-transfert des matériaux recyclables de Tournan-en-Brie et tous documents liés,**
- **DONNE tout pouvoir au Président ou son représentant pour assurer le suivi de l'exécution de cet avenant,**
- **DIT que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre de cette modification dudit marché public seront imputées sur le budget du SIETOM.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 9 novembre 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.